



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

\* \* \* \*

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 20/04/2023

ID : 084-218400877-20230411-DL\_\_272-DE



N° 272/2023

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 26
- Votants : 32

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à quatorze heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le quatre avril deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Denis SABON, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

- Pour : 30
- Contre : 00
- Abstention : 02

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Acte publié le : 11 avril 2023

**Etaient présents**

M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, M. Ronan PROTO

**Absents représentés**

M. Xavier MARQUOT représenté par Mme Joëlle EICKMAYER  
Mme Christine JOUFFRE représentée par Mme Christiane LAGIER  
M. Cédric ARCHIER représenté par Mme Catherine GASPA  
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON  
M. Nicolas ARNOUX représentée par M. Claude BOURGEOIS  
Mme Aline LANDRIN représentée par M. Jonathan ARGENSON

**Absents**

M. Yann BOMPARD  
Mme Marie-France LORHO  
Mme Yannick CUER



N° 272/2023

Rapporteur : M. Pierre MARQUESTAUT

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE DU PARKING  
SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31 et D.2342-11 ;

Vu la délibération n°268/2023 du Conseil municipal du 11 avril 2023 relative à l'élection du Président de séance permettant la signature des délibérations des Comptes Administratifs pour l'exercice 2022 ;

Vu l'instruction comptable M 4 ;

Vu le BUDGET ANNEXE PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE 2022 et les décisions modificatives ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 ;

Considérant qu'à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il est établi le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes ;

Considérant qu'au cours de l'exercice 2022, Monsieur le Maire a administré les finances du Budget Annexe du Parking Souterrain du Théâtre Antique de la Ville d'Orange, en assurant le suivi de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

### Le Compte Administratif 2022 s'établit comme suit

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE PARKING VILLE D'ORANGE

PARKING	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
	OU DÉFICIT	OU EXCÉDENT	OU DÉFICIT	OU EXCÉDENT	OU DÉFICIT	OU EXCÉDENT
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022			32 606,52 €	67 145,38 €	32 606,52 €	67 145,38 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022			/	34 538,86 €	/	/
RÉSULTATS REPORTÉS 2021			/	92 403,82 €	/	92 403,82 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022			/	126 942,68 €	/	126 942,68 €

Afin de procéder au règlement définitif de ce budget 2022, et après avis favorable de la commission des finances du 28 mars 2023 ;

**A l'unanimité (2 abstentions : Mme Fabienne HALOUI, M. Patrick SAVIGNAN)**  
Le Maire s'étant retiré,

### DECIDE

**Article 1 :** d'approuver le compte administratif du **BUDGET ANNEXE DU PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE** (Maquette budgétaire en annexe).

**Article 2 :** de constater les identités de valeur avec les indicateurs du compte de gestion.

**Article 3** : d'arrêter les résultats définitifs du compte administratif 2022 tels que résumés ci-dessous :

Un excédent d'exploitation 2022 de :	+ 34 538,86 €
Un excédent d'exploitation cumulé 2021 de :	+ 92 403,82 €
<b>Soit un excédent de clôture définitif 2022 de :</b>	<b>+ 126 942,68 €</b>



LE PRESIDENT DE SEANCE  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
Denis SABON

